Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_07-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 05 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : **33**
Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de conseillers représentés : **5**
Nombre de conseillers ayant participé au vote : **30**

L'an deux mille vingt six, le cinq octobre deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 29/09/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BARRAUD Jean-Pierre, EDOUARD Nicole, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda,

Absents donnant pouvoir : FURNON Tamia a donné pouvoir à BRAUD Corinne, BRUNET Laëtitia a donné pouvoir à DRUGEON Charles, COUTAND Louise a donné pouvoir à LIEVRE Julien, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à BARRAUD Jean-Pierre, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à PRUVOST Lynda
Absents excusés : VIGIER Nicolas, CAILLONNEAU Pauline, MORIN Maxime
Absents : sans objet

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D05102026_07 : Convention n°2026.ECL.0672 avec le SYDEV : Travaux neufs d'éclairage public au Lotissement privé Le Domaine des Alizés - Tranche 1

Vu la délibération D25032024_05 du 25 mars 2024 de dénomination des voies créées au sein du lotissement,

Vu la délibération D25032024_06 du 25 mars 2024 tranches 1 et 2 approuvant la convention de transfert des espaces et équipements communs tranche 1,

Considérant la convention de transfert des espaces et équipements communs signée le 28 mars 2024,

Madame Sophie MANDON, adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement rappelle à l'assemblée que le lotissement privé « Le Domaine des Alizés » tranche 1 est en cours de réalisation.

Pour ce faire, il est nécessaire que le SYDEV procède à des travaux d'éclairage liés à l'extension du réseau.

Madame Sophie MANDON précise que conformément à la convention de transfert conclue entre le demandeur et la collectivité, à réception des travaux les éclairages publics sont propriété de la collectivité qui les met à disposition du SYDEV.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200065795-20261005-D05102026_07-DE

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (TERIMMO ATLANTIQUE SAS, le SYDEV et la commune) relative aux modalités techniques et financières de réalisation.

La commune ne verse aucune participation pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention SYDEV N°2026.ECL.0672 ;
- **DIRE** que la commune ne verse aucune participation pour cette opération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

La secrétaire de Séance,

Christelle GAUBERT,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 08/10/2026
Au registre